



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS  
Conseil National de l'Ordre

*Professeur Bernard GUERRIER*  
*Secrétaire Général Adjoint*

*Docteur François ARNAULT*  
*Secrétaire Général*

Cher confrère,

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, les médecins et les internes en médecine ont un rôle essentiel à jouer, et l'Ordre des médecins se mobilise notamment pour faciliter la participation à cette campagne, que ce soit aux médecins et internes déjà investis dans le cadre de leur exercice médical, ou à ceux qui se portent volontaire pour apporter leur aide.

Ce message a pour but de vous présenter brièvement l'application nationale Vaccin Covid, et en particulier les conditions requises pour se connecter à cette application grâce à votre CPS ou sa version dématérialisée e-CPS. L'usage de ce dernier outil nécessite impérativement une actualisation de vos coordonnées (e-mail et téléphone portable) déclarées à l'Ordre, qui peut se faire sur le site <https://monespace.medecin.fr/>, rubrique Coordonnées de correspondance.

En vous remerciant pour votre engagement, qui est décisif dans cette période, nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments confraternels les meilleurs.

Professeur Bernard Guerrier  
Secrétaire Général Adjoint

Docteur François Arnault  
Secrétaire Général

---

Une application nationale, **Vaccin Covid**, a été lancée début janvier 2021 par la Direction Générale de la Santé et l'Assurance Maladie. Elle permet notamment d'assurer une traçabilité de la vaccination, d'éditer des fiches récapitulatives des injections, d'étudier la couverture vaccinale et, en corrélation avec les données de test, l'efficacité vaccinale, ainsi que de permettre un renvoi contextualisé vers le portail des signalements. Elle permet aussi d'organiser une publication transparente sur [data.gouv](https://data.gouv.fr/) des statistiques sur le nombre de personnes vaccinées.

Cette application est strictement encadrée ([décret du 25 décembre 2020](#), [avis de la CNIL](#)) pour limiter les finalités et les destinataires des données.

**Ces informations, et leur exhaustivité, sont absolument essentielles pour assurer la sécurité et l'efficacité de cette campagne de vaccination totalement inédite en raison de ses enjeux et de l'espoir qu'elle suscite pour chacun de nous.** C'est ce qui justifie le caractère obligatoire d'une telle traçabilité.

La saisie des données prend environ 1 minute par patient, avec un set de données qui a été réduit au strict minimum indispensable.

Ce téléservice est accessible, via Amelipro (notamment pour les médecins libéraux) ou via l'URL suivante : <https://vaccination-covid.ameli.fr/>. Dans le cas d'un accès via cette URL, il faut utiliser "Pro Santé Connect", équivalent de "France Connect" pour les médecins salariés au sein des établissements de santé, en utilisant :

- **Soit la carte CPS avec un lecteur**, pour ceux qui en disposent ;
- **Soit l'application mobile e-CPS, la version dématérialisée de la carte CPS sur smartphone ou tablette**, qui permet de se connecter facilement en situation de mobilité, sans lecteur de cartes.

Pro Santé Connect est le même système de connexion que pour SI-DEP ou des dizaines d'[autres outils](#) nationaux ou territoriaux. Ce système, basé sur l'enregistrement initial par l'Ordre au RPPS est appelé à se multiplier pour éviter que chaque professionnel doive se réenregistrer dans chaque application et disposer de multiples moyens différents pour s'y connecter. Il permet par ailleurs de passer de manière fluide d'une application à l'autre sans devoir vous ré-identifier, tant que la session est active.

**Pour activer votre application mobile e-CPS** (opération qui ne doit être faite qu'une fois, sauf renouvellements particuliers), il faut d'abord la **télécharger sur votre téléphone mobile** (sur l'[App Store](#) et le [Play Store](#)). Puis vous pouvez, à votre convenance, **essayer une des deux méthodes suivantes** :

- **Activer votre e-CPS sans carte CPS**, en cliquant dans l'application mobile sur "demander l'activation de la e-CPS", puis en rentrant votre RPPS (<https://annuaire.sante.fr/> en cas de doute) précédé du chiffre 8 (le tout est votre "identifiant e-CPS").
  - o Si jamais vos coordonnées (e-mail et téléphone mobile) sont à jour à l'Ordre, alors vous recevrez un QR code à scanner par e-mail, puis un code à rentrer par SMS pour finaliser l'opération ;
  - o Si vos coordonnées ne sont pas disponibles (affichage d'un message "nous n'avons pas reçu la mise à jour de votre courriel ou de votre numéro de téléphone dans nos référentiels...") ou pas à jour (vous ne recevez pas le mail ou le SMS), alors vous pouvez mettre ces coordonnées à jour en vous connectant sur votre espace ordinal : <https://monespace.medecin.fr/>. Votre e-CPS sera alors activable **après un délai de 72h** (délai en cours de réduction).
- **Activer votre e-CPS avec votre carte CPS** et un lecteur, pour ceux qui en disposent, notamment les libéraux. Pour cela il faut aller, avec l'ordinateur, sur le site <https://wallet.esw.esante.gouv.fr/>, et avoir son téléphone mobile en main. Si vous disposez d'une carte CPS mais pas de lecteur, l'opération peut aussi être faite sur le terminal d'un confrère ou depuis un ordinateur personnel avec un lecteur de cartes intégré.

Pour finaliser l'activation de votre e-CPS, vous devez saisir un code PIN dans votre application e-CPS. Vous pouvez choisir le même code PIN que pour votre carte CPS.

Une fois votre e-CPS activée, lorsque vous vous connectez sur <https://vaccination-covid.ameli.fr> depuis un ordinateur / une tablette et que vous vous identifiez par Pro Santé Connect, **il faut alors saisir son identifiant national (RPPS précédé du 8) dans l'onglet "e-CPS"**. Vous recevrez alors une **notification sur votre application e-CPS** (ou allez dans l'application si vous n'avez pas activé les notifications), cela vous demandera de **saisir votre code PIN, et vous aurez alors une session immédiatement ouverte.**

Certains médecins (internes, retraités, remplaçants, etc.), une fois correctement identifiés par Pro Santé Connect, se voient refuser l'accès à l'application du fait de l'absence de lieu d'exercice. **Ce point sera résolu à compter du jeudi 14 janvier et ces professionnels pourront pleinement utiliser Vaccin Covid à compter de cette date.**

En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre support informatique local ou de téléphoner au **numéro de support Vaccin Covid** (numéro gratuit, disponible de 9h à 20h tous les jours sauf le dimanche), le **0 800 08 12 07** ou le **36 08** pour les médecins libéraux.

Tous les tutoriels sont accessibles sur ce lien : <https://www.ameli.fr/seine-et-marne/medecin/actualites/vaccination-contre-la-covid-19-le-point-sur-le-teleservice-vaccin-covid>.